



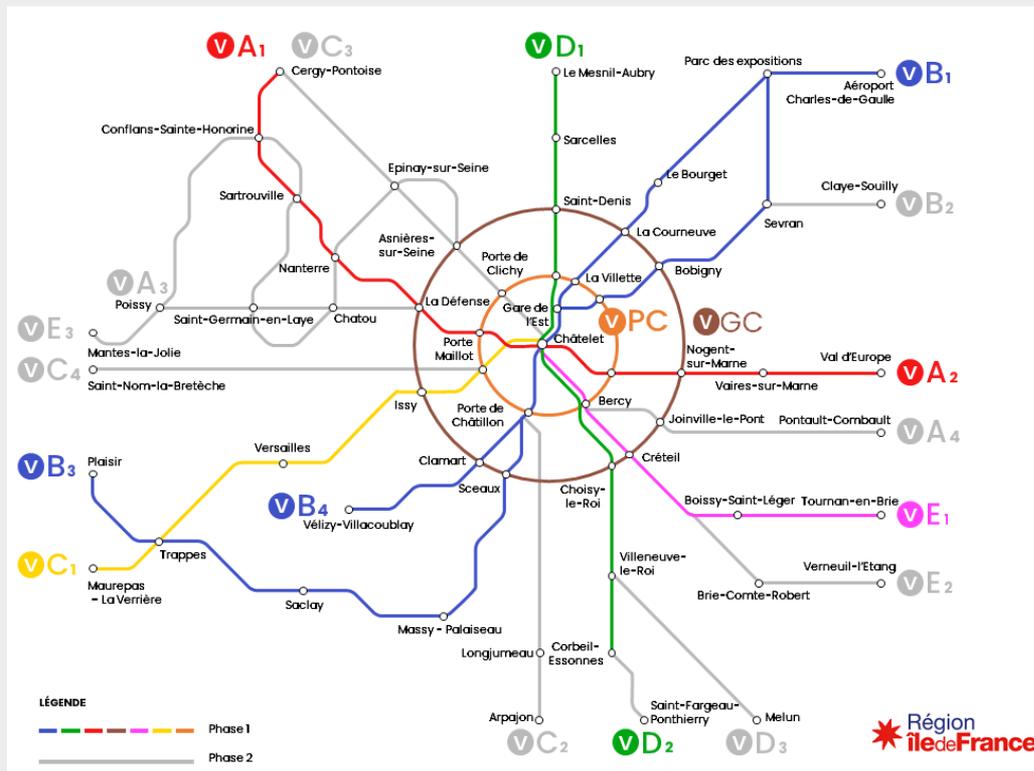
RER-V

VÉLO & TERRITOIRES

25 février 2022

 Région
île de France

Le Réseau Express Régional Vélo (RER-V)

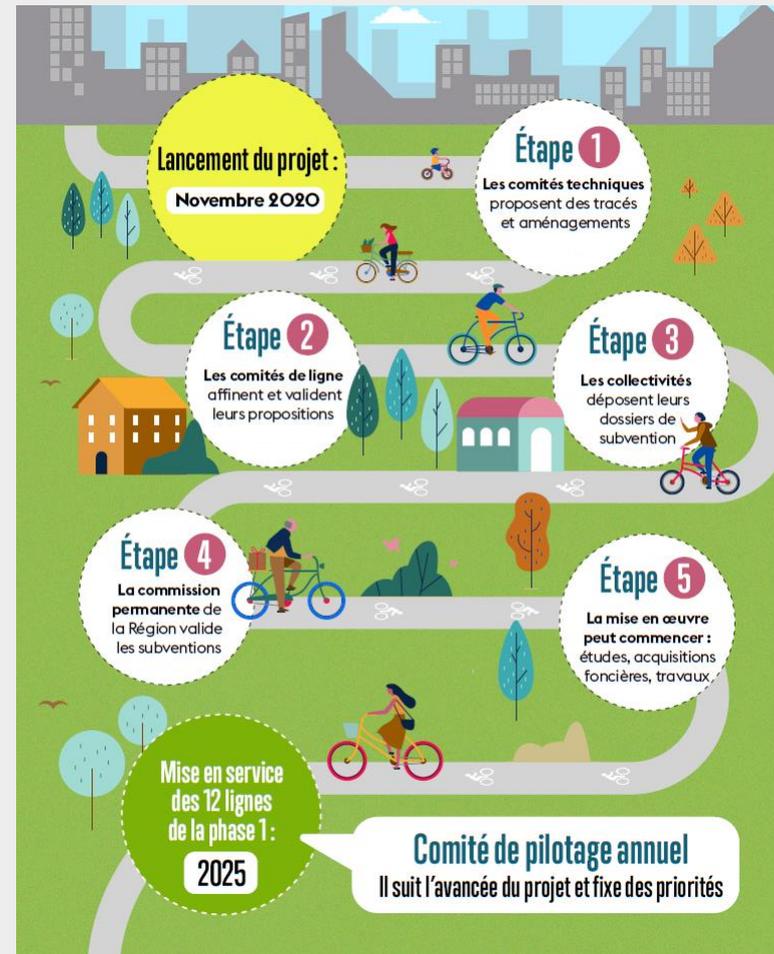


- Projet imaginé par le Collectif Vélo Île-de-France, regroupant 41 associations et 8000 adhérents
- Projet porté et coordonné par la Région
- Mise en œuvre en 2 phases : 2025 et 2030
- **Objectif : des infrastructures larges et confortables, attractives et continues pour les Franciliens dès les JOP2024**

Gouvernance du projet



- **Les maîtres d'ouvrage** sont responsables de la conception et des travaux :
 - Les départements,
 - Les communes et leurs groupements,
 - Île-de-France Mobilités, ...
- **La Région Île-de-France** coordonne et cofinance le projet.
- **Les autres partenaires** apportent leur expertise :
 - Le Collectif Vélo Île-de-France,
 - L'Institut Paris Région,
 - Le Cerema, ...



Cahier des charges



Des prescriptions dont le respect conditionne les financements, par exemple :

- types d'aménagements et dimensions cadrés en section courante :
 - Piste bidirectionnelle (4 m)
 - Piste unidirectionnelle (2,20 à 2,50 m)
 - Rue apaisée à faible trafic et prioritaire (vélorue)
- principes d'aménagement des carrefours : lisibilité, sécurité, continuité



**Des dérogations possibles
après avis du comité d'experts**

Les principes fondamentaux du RER-V

Le RER-V est un réseau cyclable à haut niveau de service qui répondra aux besoins des cyclistes du quotidien. Sa valeur ajoutée :



Confort



Sécurité



Continuité



Efficacité



Lisibilité



Capacité

+ Des préconisations dont le respect n'est pas obligatoire pour obtenir des financements

Jalonnement



- Marché spécifique de définition du **schéma directeur du jalonnement** lancé par la Région début 2022
- **Concertation** avec les maitres d'ouvrage de chaque ligne
- Mise en **cohérence** avec les autres réseaux cyclables
- Objectif : fournir aux maitres d'ouvrage les **outils « clé en main »** pour déployer un jalonnement cohérent à l'échelle du RER-V :
 - Référentiel des principes de jalonnement
 - Plan d'ensemble des pôles à jalonner
 - Exemple de cahier des charges de marché de jalonnement
 - ...

Financement



Taux de financement et plafonds du RER-V

- **La validation en comité de ligne conditionne les financements régionaux**
- Taux relevé à 60%
- Périmètre élargi par rapport au plan vélo régional :
 - Etudes et procédures
 - Travaux de reprise
 - Acquisitions foncières,
 - ...

Actions pouvant être soutenues	Plafond maximum de dépense subventionnable
Aménagements souples, légers, réversibles et préfiguratifs	200.000 € / km
Études et procédures induites	1 M€
Travaux de réalisation ou d'amélioration d'un aménagement cyclable. Résorption des coupures	1 M€ / km 10 M€ max. par ouvrage d'art ou traitement de sécurité aux intersections
Travaux d'implantation de signalisation verticale et directionnelle	Signalisation horizontale : 100.000 € / km Signalisation verticale : 50.000 € / km
Études de faisabilité et d'avant-projet (ouvrages d'art et aménagements liés à la sécurité des cyclistes aux intersections)	1 M€
Dispositifs de stationnement	1.000 € par place 2.000 € par place pour le stationnement sécurisé (de type locaux collectifs ou box individuels)
Suivi et évaluation	4.000 € par point de comptage
Services (études, investissement)	50.000 € par équipement

Contact

Direction des transports
directiondes transports@iledefrance.fr

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

